



## Les permanents :

Sébastien TORRO-TOKODI, Luc COVELIERS, Michel ANCEAU, Sabine GENESTE



ADAV ©

## V&T met ici sous les projecteurs une activité dont le vélo est l'objet ou l'outil.

**L'**ADAV organise également de nombreuses "manifest'actions" dans toute l'agglomération, comme en 1995 où elle met en scène l'inauguration fictive d'un double-sens cyclable. Enfin, en 1998, l'ADAV attaque en justice la Communauté urbaine de Lille pour faire respecter l'implantation d'aménagements cyclables lors de la création ou la rénovation de voirie, dans le cadre de la loi sur l'air. Cinq ans plus tard, le juge donne raison à l'ADAV. Le procès fera jurisprudence dans le monde du vélo. Le regard des collectivités sur l'ADAV évolue.

En 2006, le Conseil général du Nord propose un partenariat à l'ADAV. Depuis cette date, le département consulte l'ADAV sur chaque projet d'aménagement cyclable, comme pour le projet de la ceinture du boulevard périphérique de Tourcoing. Une vraie satisfaction pour les partenaires. Sur ce projet, la participation de l'ADAV a permis de penser des aménagements propices aux différents types d'usagers, sur un secteur sensible regroupant quatre voies de circulation : flux séparés, insertion dans les intersections, sas, feux, ... Avec le Conseil général du Nord, l'ADAV contribue à "la sensibilisation des techniciens". Au CG 59, le vélo est maintenant intégré de manière transversale au sein de plusieurs services.

# L'ADAV de LILLE

## UN EXEMPLE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

**En plus de 20 ans d'existence, l'ADAV de Lille (association Droit au Vélo) a su établir des relations solides avec les collectivités du Nord-Pas-de-Calais. Petit retour sur la construction progressive de cette confiance mutuelle et de ce grand professionnalisme. Preuve qu'une action militante peut également être synonyme de co-construction. Attention, démarche exemplaire...**

Créée en 1982, l'ADAV s'est donnée pour but de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de les représenter dans la Région Nord-Pas-de-Calais. Avec ses 1 216 adhérents en 2008, elle mène des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagements de la voirie.

Au début des années 1990, l'association prend son essor. L'ADAV crée un rapport de force positif avec les acteurs politiques de l'agglomération lilloise. Dès 1991, elle lance une pétition pour le droit au vélo à Lille. Elle récolte plus de 3 000 signataires. Pour Michel ANCEAU, Directeur de l'ADAV, « C'est à partir de ce moment-là que les relations ont commencé à se nouer avec la municipalité et la communauté urbaine ».

Suite à la pétition, un premier groupe de travail se met en place entre les différents acteurs du vélo à Lille, dont l'association.

Depuis le début des années 2000, l'association dispose de salariés grâce à une convention avec la Communauté urbaine de Lille, renouvelée depuis tous les trois ans. Les partenariats ont profondément modifié les relations entre l'association et les collectivités, comme l'explique Michel ANCEAU : « Avant, on était perçu comme les ayatollahs du vélo. Maintenant cela a bien changé. On n'est pas forcément d'accord avec les techniciens, c'est normal, mais il y a une écoute et ils comprennent beaucoup mieux nos attentes et nos demandes ».

Aujourd'hui **l'association est reconnue comme force de propositions** en matière de déplacements à vélo par de nombreuses communes du Nord et du Pas-de-Calais, par la ville et la Communauté urbaine de Lille, le Conseil général du Nord, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, la Direction régionale de l'environnement, Transpole (AOT Lilloise), etc.

Et l'ADAV fait des petits. Elle crée des antennes dans toute la région (Arras, Béthune et Valenciennes) et dispose désormais de **plus de vingt correspondants locaux**. Cette organisation dense lui permet de suivre quotidiennement l'implantation d'aménagements cyclables et de faire remonter les doléances des cyclistes. Elle multiplie par ailleurs les activités de promotion du vélo et d'aide à la mobilité. C'est notamment toute l'ambition du projet d'Espace info énergie déplacements, qu'elle mène conjointement avec l'ADEME et la Région Nord-Pas-de-Calais. Son but ? Intervenir auprès des entreprises et répondre aux interrogations des usagers qui souhaitent une « utilisation rationnelle des moyens de déplacement sur un trajet » dicit Michel ANCEAU. Du vélo aux transports collectifs, en passant par le co-voiturage, l'ADAV promet avant tout l'intermodalité et la transversalité.

[www.droitauvelo.org](http://www.droitauvelo.org)



ADAV ©



ADAV ©

Les actions : piédibus et étude des angles morts de camions (et aussi : manif'actions, marquage et diagnostic d'état des vélos...)



ADAV ©



ADAV ©

Les fruits de la concertation : les vélos aux arrêts TC ou les bordures à niveau zéro (et aussi : 200 double-sens vélo...)

Portrait